

Votants : 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

SEV - TARIFS PRESTATIONS ET TRAVAUX POUR LA RÉGIE DES EAUX DU VIVIER POUR 2024

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Anne-Lydie LARRIBAU à Valérie VOLLAND, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Alain LIAIGRE, Sébastien MATHIEU, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

SEV - TARIFS PRESTATIONS ET TRAVAUX POUR LA RÉGIE DES EAUX DU VIVIER POUR 2024

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2224-12 et suivants ;

Considérant que depuis le 01/01/2020, la compétence eau potable est gérée par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) dans le cadre d'une régie à autonomie financière pour le Service des Eaux du Vivier et depuis le 01/01/2022 pour l'ex secteur du SEVC, dont les seules recettes hors subventions occasionnelles pour investissements, projets, en tant que service public à caractère industriel et commercial, viennent des redevances perçues auprès des usagers, des prestations associées à cette activité (entretien d'hydrants, extensions de réseaux, branchements...) ainsi accessoirement que des redevances d'occupation d'ouvrages d'eau potable (antennes sur châteaux d'eau etc.) ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 6 décembre 2023 ;

Il convient de fixer les tarifs pour 2024 pour ces travaux et prestations.

Les tarifs relatifs à la redevance d'eau potable (part fixe/abonnement, part variable et ses tranches, prestations de comptage...) font l'objet d'une délibération à part.

Il est proposé à l'assemblée les tarifs suivants, homogénéisés sur l'ensemble du territoire de la régie, et dont le détail figure en annexes :

1/Tarif des prestations et travaux

Dans le cadre la gestion en régie de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation des réseaux d'eau potable, la régie du SEV est amenée à réaliser un certain nombre de prestations à destination des usagers domestiques ou professionnels, ou des collectivités. Ces prestations concernent différents types d'intervention notamment :

- la réalisation de travaux spécifiques dans le cadre de branchements, ou d'extensions sur le domaine public,
- la réalisation de déplacements de conduites ou poteaux spécifiques à la demande de l'utilisateur.

Les tarifs proposés figurent en annexe 1.

2/ Tarif prestations incendie

Des conventions sont proposées aux communes de la régie du SEV qui souhaitent confier à la CAN des prestations au titre de leur compétence incendie. Il s'agit essentiellement du petit entretien et de la

mesure réglementaire périodique des hydrants raccordés au réseau public (principalement poteaux incendie).

Il convient donc de délibérer pour fixer les tarifs des interventions sur bouches et poteaux incendie que la régie du SEV facturera aux communes qui ont sollicité ce service.

Ces tarifs intègrent une part fixe (gestion annuelle et suivi/entretien des hydrants) et des prestations sur factures, selon les tarifs en vigueur (travaux, maintenance, interventions hors convention).

Les tarifs proposés figurent en annexe 2.

3/ Les redevances annuelles pour l'occupation du domaine public

Des conventions et grilles tarifaires sont établies afin de définir les conditions techniques et financières d'occupation et d'accès à certains équipements appartenant à la CAN régie du SEV (ex : pose d'antennes téléphoniques ou de radiofréquence sur les châteaux d'eau) par type de demandeur (entreprises de téléphonie, services publics, associations).

Les tarifs sont proposés en annexe 3.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de fixation des tarifs 2024 comme résumé ci-dessus pour les 3 thèmes ;
- Décide de leur application à compter du 01/01/2024 selon les grilles tarifaires jointes en annexes à savoir :
 - annexe 1 : tarifs des prestations et travaux
 - annexe 2 : tarifs prestation incendie
 - annexe 3 : tarifs redevances annuelles d'occupation du domaine public.
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document pour la formalisation et la mise en œuvre de ces tarifs avec les tiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué